Association « Crèches et traditions à Saint Restitut » CONCOURS DE CRÈCHES PROVENÇALES

RÈGLEMENT «NOËL 2021»

- ARTICLE 1 L'association « Crèches et traditions » organise un concours de crèches familiales provençales ouvert aux membres de l'association, habitan à Saint Restitut, Montségur sur Lauzon, Solérieux ou Saint Paul trois châteaux. En raison du COVID exceptionnellement le concours se fera sur photos uniquement
- ARTICLE 2 Le concours portera sur les crèches traditionnelles familiales, le classement principal ne se fera qu'avec celles-là, mais plusieurs autres catégories pourront être créées en fonction de la participation, par exemple: crèches miniatures, crèches santons habillés, etc....

 Les statuettes de crèche ou les figurines en plastique et autres matériaux modernes sont exclus.
- ARTICLE 3 Les visites des crèches se feront entre le 6 janvier et le 16 janvier 2021, les lundis, mercredis, jeudis, vendredis ou samedis de 14h00 à 19h00.

 Vous serez informé par mail, début janvier pour le jour et heure de visite.
- ARTICLE 4 Catégories : Jeunes de moins de 14 ans, adultes grandes crèches, adultes petites crèches, Elites...
- ARTICLE 5 Les participants ayant obtenu 2 fois un 1^{er} prix « crèches traditionnelles familiales », dans une catégorie passeront à la catégorie supérieure l'année d'après
- ARTICLE 6 Les membres du Jury (au nombre de 2 à 4) se réuniront en janvier pour délibérer. La décision du jury sera sans appel, tant au point de vue du décompte des points, que pour le classement
- ARTICLE 7 Les bulletins d'inscriptions seront envoyés aux anciens concurrents ou peuvent être retirés en mairie ou au point info de Saint Restitut. Le bulletin est à renvoyer par mail « <u>crechesettraditions2@orange.fr</u> » ou courrier avant le 31 décembre inclus (les inscriptions seront limitées aux 30 premières).
- ARTICLE 8 Les membres du jury et leur famille (enfants et parents résidant sous le même toit) ne pourront participer au concours. Exception pour la catégorie élite.
- ARTICLE 9 Ce concours, créé pour le maintien des traditions provençales, sera doté de nombreux prix, qui récompenseront les participants suivant leur classement.

 La remise des prix aura lieu courant janvier, à la salle polyvalente de Saint Restitut si les contraintes sanitaires COVID nous le permette.
- ARTICLE 10 Les lots non retirés quinze jours après la distribution des prix seront acquis à l'association.
- ARTICLE 11 La participation au concours de crèches provençales soumet les concurrents à se conformer, à accepter le présent règlement et la décision du jury.
- ARTICLE 12 Les concurrents doivent être à jour de leur cotisation 2020/2021.(5€ individuel, 10€ famille)